

pour le compte du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Ce ministère exploite 113 stations pour assurer des communications et un service de signaux horaires aux arpenteurs et pour la protection et l'administration des parcs nationaux. Le ministère des Travaux publics maintient six stations, le ministère de l'Agriculture, cinq, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, 12, le ministère du Revenu national deux, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, quatre, le ministère des Pêcheries, neuf, le ministère des Mines et des Relevés techniques, 61, la Gendarmerie royale du Canada, 902 et le Conseil national de recherches, 17, dont 16 expérimentales.

Les stations exploitées par la Société Radio-Canada sont au nombre de 140 et celles des particuliers, de 187.

3.—Stations de radio en activité, par catégorie, 31 mars 1954

| Catégorie | Nombre | Catégorie | Nombre |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------|------------------|
| Stations du ministère des Transports— | | Autres stations— | |
| Stations côtières..... | 51 | Stations de navire (catégorie A)..... | 3,768 |
| Stations radiophares..... | 73 | Stations de navire (catégorie B—réception seulement)..... | 19 |
| Lignes radiophoniques..... | 8 | Stations côtières à service restreint..... | 18 |
| Stations radiotéléphoniques..... | 2 | Stations d'aéronef..... | 1,415 |
| Stations radiotéléphoniques de phares..... | 170 | Stations commerciales publiques..... | 193 |
| Stations radiotéléphoniques de canaux..... | 5 | Stations commerciales privées..... | 10,721 |
| Stations Lorán..... | 6 | Stations de services municipaux..... | 304 |
| Stations ionosphériques..... | 9 | Stations commerciales privées de radio-diffusion (son)— | |
| Stations radiogoniométriques à H.F..... | 1 | Exploitées par la Société Radio-Canada..... | 106 ³ |
| Stations de surveillance..... | 6 | Exploitées par des particuliers..... | 183 |
| Station terrestre..... | 1 | Stations commerciales privées de radio-diffusion (télévision)— | |
| Stations de navire (catégorie A)..... | 40 | Exploitées par la Société Radio-Canada..... | 5 |
| Stations d'aéronef..... | 27 | Exploitées par des particuliers..... | |
| Stations de radioalignement..... | 94 ¹ | Stations d'école technique ou de formation..... | 4 |
| Stations de radioalignement et de communications aéronautiques..... | 55 | Stations expérimentales..... | 210 |
| Stations de communications par radiophares aéronautiques..... | 3 | Stations réceptrices commerciales..... | 362 |
| Installations d'atterrissage aux instruments..... | 25 | Stations réceptrices commerciales (spéciales)..... | 11 |
| Radiophares aéronautiques..... | 19 | Stations expérimentales d'amateur..... | 6,988 |
| Stations de communications aéronautiques..... | 32 | | |
| Stations de balise en éventail..... | 11 | | |
| Postes météorologiques..... | 4 ² | | |
| | | Total, toutes stations..... | 24,938 |

¹ Quatre-vingt-treize stations de radioalignement sont munies de balises indicatrices de station (Z).
² La station de Port-Harrison (P.Q.) assure également un service côtier restreint pendant la saison de navigation, mais elle ne figure qu'au chapitre: Postes météorologiques, vu que c'est là sa fonction principale.

³ Comprend 51 stations répétitrices.

Les catégories énumérées ci-dessus sont nombreuses et complexes vu que maintes stations remplissent des fonctions connexes. L'*Annuaire* de 1951, pp. 840-845, décrit les services qu'assurent différents genres de stations exploitées par l'État.

Société canadienne des télécommunications transmarines.—En vertu de la loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1950 (S.R.C., 1952, chap. 42), la Société a été établie pour acquérir, maintenir et exploiter les services canadiens de télécommunications extérieures de la *Cable and Wireless Limited* et de la *Canadian Marconi Company Limited*. Elle se compose de cinq administrateurs, dont l'un est aussi président et gérant général.

Par proclamation dans la *Gazette du Canada* du 7 juin 1950, lesdits services de la *Cable and Wireless Limited* et de la *Canadian Marconi Company Limited* ont été expropriés et, depuis, la Société les exploite et les maintient avec succès. Le 1^{er} mai 1952, l'acquisition de l'actif physique a été réglée définitivement au coût